

Les inscriptions pour la session annuelle de 1^{ère} labellisation Electricien Qualifié (ex CLCE) sont ouvertes dès aujourd'hui jusqu'au **vendredi 17 juillet 2020 - 12h.**

A noter qu'après cette date, il ne sera pas possible de s'inscrire.

L'unique session de 1^{ère} labellisation Electricien Qualifié cette année est programmée les 4 et 5 août prochains suivant ce programme :

- **4 août 2020** de 8h à 17h (8 heures) : formation théorique sur la norme NF C 15-100, Titre 10 Habitation
- **5 août 2020** (4 heures par petit groupe) : examen théorique et pratique par petit groupe sur une demi-journée

La formation et les examens se dérouleront au Pôle Entreprises, à Papeete (cf. plan ci-joint).

Le tarif est de **60 000 XPF** et comprend :

- La formation sur la norme NF C 15-100, Titre 10 Habitation
- Le passage des examens (théorique, pratique et sur site)
- La remise des supports de formation

Je rappelle que la labellisation Electricien Qualifié implique la formation sur la norme NF C 15-100 et la réussite des examens théoriques et pratiques.

Parmi les examens pratiques, un examen sera réalisé par entreprise, sur site (chantier d'habitation) et devra avoir lieu au plus tard dans les 3 ans suivant la formation. La réalisation de cet examen est compris dans le tarif de labellisation.

Pour les salariés, sachez qu'une prise en charge de ce montant est possible par le Fonds Partiaire de Gestion (<http://www.fondsparitaire.pf/>).

Attention : les accords de prise en charge directe par le Fonds Paritaire de Gestion (FPG) doivent être fournis AU PLUS TARD LE 17 JUILLET. Passé cette date, la facturation sera faite au nom de l'entreprise et la prise en charge par le FPG pourra se faire par remboursement à l'entreprise.

Pour vous inscrire, merci de vous adresser à Raitea LUCAS du Pôle Formation (raitea@ccism.pf / 40 47 27 08, en copie de ce mail), en précisant :

- Le nom du candidat
- Le contact du candidat (mail et téléphone) et son statut (salarié ou patenté)
- Le nom et N° TAHITI de l'entreprise
- Le nom du responsable de l'entreprise
- Le contact du responsable de l'entreprise (mail et téléphone)